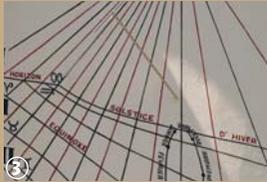




Un riche patrimoine insoupçonné



Détail de la mairie

Connaissez-vous Renescure ?

Cette commune du Pays d'Hazebrouck se trouve à la frontière du Pas-de-Calais, à proximité de la forêt de Rihoult-Clairmarais. Elle était le point de passage obligé vers Saint-Omer, sur la voie romaine de Cassel à Théroüanne, et en raison de sa posi-

tion stratégique entre Flandre et Artois, elle fut dotée d'un château, dès le 12e siècle. Ce dernier, dit château Philippe de Commines, fut plusieurs fois incendié et reconstruit. Il ne subsiste aujourd'hui qu'une partie des douves et le donjon restauré qui abrite la mairie.



Étang de Clairmarais



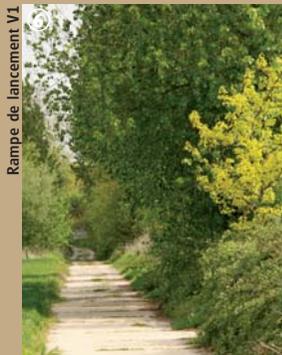
Eglise de l'Assomption ND de Renescure

tion stratégique entre Flandre et Artois, elle fut dotée d'un château, dès le 12e siècle. Ce dernier, dit château Philippe de Commines, fut plusieurs fois incendié et reconstruit. Il ne subsiste aujourd'hui qu'une partie des douves et le donjon restauré qui abrite la mairie.

De nombreuses espèces de champignons et d'animaux y prospèrent. Elle est aménagée pour le tourisme autour de l'étang d'Harchelles, que les moines exploitèrent dès le IXe siècle, pour la tourbe, le gibier, les champignons, les glands et le poisson.

Quant à sa forêt domaniale, plus souvent dénommée «forêt de Clairmarais», elle s'étend sur 1.167 ha et possède une héronnière. Elle semble avoir toujours produit un bois réputé de qualité, et jusqu'à l'apparition de la tronçonneuse et des scieries, elle a fourni du travail à des charbonniers et de nombreux bûcherons et scieurs de long qui habitaient les environs.

La forêt a probablement mainte fois servi de refuge ou de lieux de combats, notamment lors de l'arrivée des vikings dans la région, lors des batailles franco-flamandes de 1303 et 1304, durant la guerre de Cent Ans



Rampe de lancement VI

à PIED dans le NORD

Pays de Flandre



Une sélection des 30 plus belles balades

Toutes les informations mentionnées couvrent un périmètre de 10 Km autour du circuit.

Activités et curiosités

Cassel : Musée départemental de Flandre : 03.59.73.45.60 ; Le Petit musée du vieux Cassel (03.28.40.52.55), Jardins de la ferme des récollets (03.28.40.59.29)
Hazebrouck : Musée municipal "Ancien Couvent des Augustins" (03.28.43.44.46), Maison Musée de L'Abbé Lemire (03.28.41.84.67), Club Montgolfière Passion (03.28.41.65.59).
Noordpeene : Maison de la bataille (03.28.40.67.36) – Village patrimoine

Manifestations annuelles

Cassel : Carnaval d'hiver en février ; carnaval d'été avec les Géants le lundi de Pâques ; "Cassel Cornemuses" en juin ; fête du moulin de Cassel ou "Casteel Meulen" en juillet ; festival du conte début juillet-fin août (03.28.40.52.55) Salon des antiquaires 2ème WE de septembre, Festival de
Hazebrouck : Musée municipal "Ancien Couvent des Augustins" (03.28.43.44.46), Maison Musée de L'Abbé Lemire (03.28.41.84.67), Club Montgolfière Passion (03.28.41.65.59).
Noordpeene : Marché des produits régionaux en août (03.28.40.52.55).
Sainte-Marie-Cappel : Festival International de la Bière Artisanale 4e WE de septembre (03.28.40.52.55).

RDV Nature : découvrez la faune et la flore du département grâce aux sorties guidées gratuites du Conseil Général du Nord (brochure disponible au 03.20.57.59.59 ou sur le www.tourisme-nord.fr)

"Retables de Flandre" : Les églises flamandes renferment d'extraordinaires retables, visites guidées sur RDV (03.28.68.69.78).

Hébergements-restaurations

Pour des hébergements et lieux de restauration, informations et brochures disponibles dans les Offices de Tourisme et au CDT ou sur le www.tourisme-nord.fr.

Renseignements

Office de Tourisme de Cassel Horizons : 03.28.40.52.55 www.ct-cassel.fr
Office de Tourisme du pays d'Hazebrouck : 03.28.43.44.37 www.tourisme-hazebrouck.fr

Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme
6, rue Gauthier de Châtillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex - 03.20.57.59.59
Retrouvez toutes les infos sur les randonnées dans le Nord sur le site : www.rando-nord.fr
Pour des informations générales sur le tourisme : www.tourisme-nord.fr



à PIED dans le NORD

Pays de Flandre



Une sélection des 30 plus belles balades

N° 10

Du Château à la Forêt Renescure

(15 km - 4 h 30)



Mairie de Renescure



- Randonnée Pédestre**
Du Château à la Forêt : 15 km
- Durée** : 4 h 30
- Départ** : Castel Zuthove (château) ou église.
- Balisage** jaune
- Carte IGN** : 2304 Est et 2304 O

L'avis du randonneur :

Ce circuit, au départ d'un bourg au riche patrimoine bâti, emmène dans la forêt domaniale de Clairmarais, dans le Pas de Calais. Une variante offre une promenade paisible le long d'un étang. Attention il est préférable de choisir cette promenade en dehors des périodes de chasse.



SPORTIF

Faites une halte dans un "café rando"

Liste et infos sur : www.tourisme-nord.fr



Le village

Rédaction : Fanny Fouquet - Edition 2011 - Réalisation : Créathèmes Communication

Crédit Photos : CGN



Du Château à la Forêt

(15 km - 4 h 30)

Départ : Castle Zuthove (château) ou église.

1 Du parking du château, partez à gauche, passez l'église et rejoignez la place Michel et Charles Steven. Dirigez-vous vers le château Philippe de Commyne, entrez dans le parc, franchissez la passerelle, longez le stade à droite puis le terrain de tennis. Par le tourniquet, traversez le parking et débouchez sur la route.

2 Traversez la N42 prudemment, longez-la à gauche et, dans le virage, poursuivez par la petite route. Après le passage à niveau, engagez-vous à gauche sur le sentier en bordure de la voie ferrée. A la maison du garde-barrière, montez par la petite route à droite, coupez la route passante (prudence) et poursuivez tout droit.

3 Descendez par la route à gauche puis par le chemin. A l'entrepôt, tournez à droite vers la forêt et longez la lisière à gauche jusqu'à la route. Empruntez à droite la drève forestière.

4 Au carrefour, poursuivez à gauche sur la route forestière puis à droite sur une autre route forestière pour arriver à la hauteur de l'étang d'Harchelles.

5 Poursuivez et, dans le virage, gravissez la drève en face. Elle redescend et conduit à une étoile. Choisissez le chemin du Soldat-Tué. Il mène à l'orée de la forêt.

6 Prenez la route à gauche, poursuivez-la en descendant vers la gauche et traversez le hameau de la Crosse. Coupez la départementale avec prudence et poursuivez en face.

7 Engagez-vous à droite sur le chemin dallé, bordé de haies. Poursuivez vers la voie ferrée, empruntez la route qui la longe à gauche et franchissez le passage à niveau à droite. Continuez jusqu'à la Grand-Route. Au stop, virez deux fois à droite. Par la petite rue (de l'hospice) gagnez la route principale. Rejoignez le point 2 et revenez au parking du départ en sens inverse.

VARIANTE DES ETANGS

5 Tournez à droite le long de l'étang. Aller jusqu'au bout puis quittez la berge en partant sur le sentier tout droit. Bien suivre le balisage en restant sur la drève tout droit, en laissant les chemins de droite et de gauche. Après un étang que l'on n'aperçoit que lorsque les arbres sont dénudés, une légère bifurcation vers la droite vous emmène au point 6 du descriptif.

Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 200 400 m

A

B

C

D

E

F

G

1

2

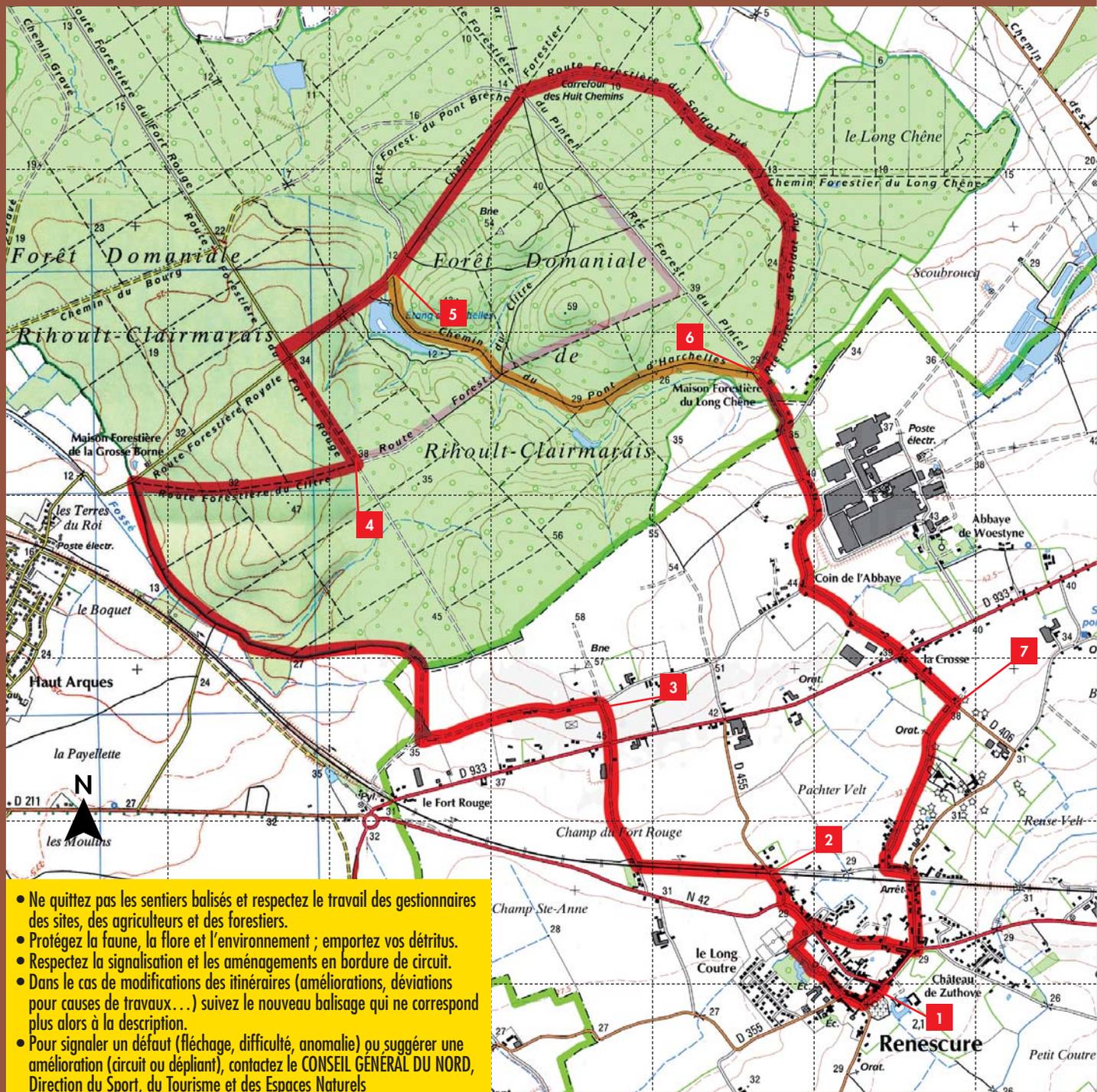
3

4

5

6

7



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.59.73.58.16)

Extraits de la carte IGN 2304 Est et 2304 O - Convention n° 9823/IGN - Copyright 2010

Circuit réalisé avec le concours de l'Office de Tourisme des Monts de Flandre, de l'Abbaye Ste Marie-du-Mont et du Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

Le programme a été cofinancé par le Fond Européen de Développement Régional.